

**Assemblée générale**

Distr. générale
12 avril 2004
Français
Original: anglais

Cinquante-huitième session

Points 134 et 144 de l'ordre du jour

**Aspects administratifs et budgétaires du financement
des opérations de maintien de la paix des Nations Unies****Financement de la Mission d'administration intérimaire
des Nations Unies au Kosovo****Mission d'administration intérimaire des Nations Unies
au Kosovo : Rapport sur l'exécution du budget de l'exercice
allant du 1er juillet 2002 au 30 juin 2003 et projet de budget
pour l'exercice allant du 1er juillet 2004 au 30 juin 2005****Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives
et budgétaires**

Crédits ouverts pour 2002/03	330 000 000
Dépenses de 2002/03	329 967 800
Crédits ouverts pour 2003/04	315 518 200
Projet de budget du Secrétaire général pour 2004/05	272 210 800
Recommandation du Comité consultatif pour 2004/05	264 625 200

I. Introduction

1. On trouvera au paragraphe 18 du présent rapport des recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires tendant à une réduction de 7 585 600 dollars par rapport à l'enveloppe proposée dans le projet de budget de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) pour l'exercice allant du 1er juillet 2004 au 30 juin 2005 (voir A/58/638). On y trouvera aussi un certain nombre d'observations et de recommandations concernant l'administration et la gestion de la Mission et les économies supplémentaires qui pourraient être réalisées.



2. Dans son rapport d'ensemble sur les aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies (A/58/759), le Comité consultatif a présenté ses vues et formulé des recommandations sur plusieurs questions qui intéressent toutes les opérations. Le présent rapport ne porte donc que sur les ressources de la MINUK et les autres questions qui la concernent directement.

3. Les documents sur lesquels le Comité consultatif s'est fondé pour examiner le financement de la Mission sont énumérés à la fin du présent rapport.

II. Rapport sur l'exécution du budget pour la période du 1er juillet 2002 au 30 juin 2003

4. Sur la recommandation du Comité consultatif, l'Assemblée générale, dans sa résolution 56/295 du 27 juin 2002, a décidé d'ouvrir pour inscription au Compte spécial de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo, au titre de l'exercice allant du 1er juillet 2002 au 30 juin 2003, un crédit d'un montant de 344 966 100 dollars, comprenant un montant de 330 000 000 dollars pour le fonctionnement de la Mission, 13 364 900 dollars pour le compte d'appui aux opérations de maintien de la paix et 1 601 200 dollars pour la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie). Le crédit ouvert était inférieur de 61 076 200 dollars aux prévisions de dépenses initiales du Secrétaire général, à savoir 391 076 200 dollars (voir A/56/802). Les dépenses pour l'exercice allant du 1er juillet 2002 au 30 juin 2003 se sont chiffrées à un montant brut de 329 967 800 dollars (montant net : 304 885 300 dollars) (voir A/58/634, sect. III.A).

5. Le solde inutilisé, soit 32 200 dollars en chiffre brut, correspond à un taux d'exécution de 99,9 %, ce qui représente une amélioration de 9,9 % par rapport à 2001/02.

6. On trouvera dans la section III ci-après, relative au projet de budget pour l'exercice allant du 1er juillet 2004 au 30 juin 2005, les observations du Comité consultatif au sujet des renseignements présentés dans le rapport sur l'exécution du budget au titre des divers objets de dépense.

III. Information sur l'exécution du budget de l'exercice en cours

7. Le Comité consultatif a été informé qu'au 29 février 2004, le montant total mis en recouvrement auprès des États Membres pour financer la MINUK depuis sa création s'établissait à 1 milliard 872 millions de dollars. Les paiements reçus à la même date s'élevaient à 1 milliard 657 millions de dollars, le montant restant dû se chiffrant à 214,3 millions de dollars. Au 29 février 2004, compte tenu du solde de trésorerie de la mission, un montant de 16 millions de dollars a été prêté au Groupe d'assistance des Nations Unies pour la période de transition. Les engagements non réglés pour l'exercice allant du 1er juillet 2002 au 30 juin 2003 se chiffraient à 11,9 millions de dollars.

8. Au 31 décembre 2003, les remboursements dus aux États membres au titre des coûts afférents à la police civile se chiffraient à 14 887 000 dollars; un montant de 12 247 000 dollars, correspondant aux montants dus jusqu'en décembre 2002, avait été versé courant 2003. Pour ce qui est du matériel appartenant aux contingents, le Comité consultatif a été informé qu'au 31 décembre 2003, le montant dû aux États Membres se chiffrait à 11 333 000 dollars, les engagements non réglés pour la période allant jusqu'au 30 juin 2003 se montant à 5 085 000 dollars. S'agissant des indemnités payables en cas de décès ou d'invalidité, au 31 décembre 2003, 13 demandes d'indemnisation avaient donné lieu à des versements d'un montant total de 489 000 dollars; 31 demandes étaient en instance de règlement (3 pour cause de décès, 2 pour cause de maladie et 26 pour cause de blessures) et les engagements non réglés s'élevaient à 5 950 000 dollars (voir aussi par. 16 ci-après).

9. Le Comité consultatif a été informé qu'au 29 février 2004, le tableau d'effectifs se présentait comme suit :

<i>Catégorie</i>	<i>Nombre de postes autorisés^a</i>	<i>Nombre de postes pourvus (moyenne)^b</i>	<i>Nombre de postes pourvus</i>	<i>Pourcentage de postes vacants</i>
Observateurs militaires	38	38	34	2,6
Police civile	3 400	3 170	2 545	19,7
Unités de police constituées	1 203	1 088	934	14,2
Personnel international	1 049	959	842	12,2
Personnel recruté sur le plan national	3 130	2 946	2 802	4,9
Volontaires des Nations Unies	250	250	214	14,4

^a Effectif le plus élevé approuvé pour l'exercice.

^b Effectifs prévus entre le 1er janvier et le 31 mars 2004.

10. Le Comité consultatif a également eu communication de données, arrêtées au 29 février 2004, sur les dépenses de l'exercice allant du 1er juillet 2003 au 30 juin 2004 (voir annexe). Les dépenses pour la période se sont élevées à un montant brut de 218 565 800 dollars (montant net : 206 802 400 dollars), pour un crédit ouvert d'un montant brut de 315 518 200 dollars (montant net : 295 813 800 dollars).

IV. Projet de budget pour l'exercice allant du 1er juillet 2004 au 30 juin 2005

A. Mandat et résultats prévus

11. Le Comité consultatif prend note avec satisfaction des progrès accomplis par la Mission dans la présentation du projet de budget (A/58/759) pour l'exercice 2004/05 selon la technique de budgétisation axée sur les résultats. On trouvera ses vues et observations dans son rapport d'ensemble sur le financement des opérations de maintien de la paix (A/58/759). Dans ce rapport, le Comité note que l'objectif général consistant à « aider le Conseil de sécurité à maintenir la paix et la sécurité » est le même pour toutes les missions de maintien de la paix. **De l'avis du Comité consultatif, la MINUK devrait d'efforcer d'énoncer un objectif spécifique,**

compte tenu du mandat que lui a confié le Conseil de sécurité. En outre, le document budgétaire devrait indiquer plus clairement la coordination entre la MINUK et d'autres entités.

12. Le Comité consultatif note que le transfert des pouvoirs non réservés en vertu du chapitre 5 du Cadre constitutionnel est pratiquement achevé. Ce transfert n'a toutefois aucune incidence sur l'autorité de la MINUK et de la Force de paix au Kosovo, telle qu'elle découle de la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité, ou sur les pouvoirs réservés au Représentant spécial en vertu du chapitre 8 du Cadre constitutionnel. La MINUK continuera de surveiller de près le respect de la résolution 1244 (1999) par les institutions provisoires d'administration autonome, tant au niveau central qu'au niveau municipal et d'intervenir chaque fois qu'il sera nécessaire. Le Comité note qu'une évaluation globale des progrès enregistrés aura lieu au milieu de 2005 en vue de déterminer si le processus politique devant aboutir à la définition du statut futur du Kosovo peut être amorcé (voir S/2004/71).

13. Le Comité consultatif souligne que les effectifs de la Mission continueront sans doute à diminuer mais que la situation reste imprévisible. Dans un certain nombre de cas, les prévisions reflètent un redéploiement du personnel et une redéfinition des priorités plutôt qu'une réduction des effectifs, compte tenu des tâches délicates qui restent à accomplir. Le Comité a tenu compte de ces considérations lorsqu'il a formulé les recommandations relatives aux ressources qui figurent dans les paragraphes ci-après.

B. Ressources nécessaires

1. Militaires et personnel de police

<i>Catégorie</i>	<i>Effectif autorisé en 2003/04^a</i>	<i>Effectif proposé pour 2004/05</i>
Officiers de liaison ^a	38	38
Membres de la police civile ^a	3 400	3 055
Unités de police constituées ^a	1 203	973

^a Effectif le plus élevé approuvé/proposé pour l'exercice.

14. La réduction des dépenses au titre des contingents et des membres de la police, soit 20 121 400 dollars (17,1 %), par rapport au montant des crédits ouverts pour l'exercice 2003/04, à savoir 117 385 700 dollars, s'explique par la réduction progressive des effectifs de la police civile, qui passeront de 3 055 en juillet 2004 à 2 195 en juin 2005, le rapatriement de trois unités de police constituées au cours du dernier trimestre de l'exercice et des besoins de matériel majeur moins importants du fait de ces réductions. En outre, le Comité consultatif note que 37 postes de police seront transférés au Service de police du Kosovo et que deux camps d'unités de police spéciale seront fermés au cours de l'exercice (voir par. 25 ci-après).

15. L'économie de 3 707 600 dollars au titre des contingents et du personnel de police, dont il est fait état dans le rapport sur l'exécution du budget de l'exercice 2002/03, s'explique essentiellement par le fait qu'aucune dépense n'a été engagée au titre des demandes d'indemnisation en cas de décès ou d'invalidité concernant les membres de la police civile – les ressources disponibles ont été suffisantes pour

couvrir les demandes d'indemnité en suspens – et que les dépenses au titre de l'indemnité de subsistance (missions) versée aux membres de la police civile ont été inférieures aux prévisions, le taux de vacance ayant été de 9,3 % (au lieu des 8 % prévus dans le budget).

16. Le Comité consultatif a demandé des explications au sujet des retards enregistrés en 2003 dans le traitement de deux demandes d'indemnité pour cause de décès (voir A/58/705, par. 47, tableau 14 B). Le Comité a été informé que le retard était imputable à la nécessité d'obtenir toutes les pièces justificatives auprès des demandeurs et à la lenteur inhérente aux enquêtes judiciaires. **Le Comité consultatif compte que des mesures seront prises pour que les demandes d'indemnité pour cause de décès ou d'invalidité soient réglées plus rapidement, conformément aux procédures établies.**

2. Personnel civil

<i>Catégorie</i>	<i>Effectif approuvé pour 2003/04^a</i>	<i>Effectif proposé pour 2004/05</i>
Personnel international ^a	1 049	910
Personnel recruté sur le plan national ^b	3 130	2 830
Volontaires des Nations Unies	250	250

^a Effectif le plus élevé approuvé/proposé pour l'exercice.

^b Comprend à la fois des administrateurs et des agents des services généraux recrutés sur le plan national.

Recommandations concernant les postes

17. Une diminution de 8 254 700 dollars (5,7 %) est prévue au titre des dépenses afférentes au personnel civil par rapport au crédit ouvert pour l'exercice 2003/04, à savoir 145 295 200 dollars. Cette variation résulte de la réduction progressive de l'effectif du personnel international, qui a été amorcée en juillet 2002 et devrait se poursuivre pour passer de 910 en juillet 2004 à 775 en juin 2005, de la transformation de 223 postes de fonctionnaires internationaux qui relèveraient non plus de la série 300 mais de la série 100 des dispositions du Règlement du personnel, du fait que 283 postes sont occupés par des fonctionnaires d'une classe inférieure à celle autorisée et de l'entrée en vigueur, le 1er janvier 2003, de barèmes des traitements révisés. Les dépenses afférentes au personnel international ont été calculées sur la base d'un taux de vacance de postes de 10 %, qui est le même que celui retenu pour l'exercice en cours. Les ressources demandées au titre du personnel recruté sur le plan national tiennent également compte d'une réduction de l'effectif de cette catégorie, qui passera de 2 830 en juillet 2004 à 2 707 en juin 2005. Un taux de vacance de 3 % a été appliqué pour calculer les dépenses de personnel correspondantes, contre 8 % pour l'exercice en cours.

18. **Les observations du Comité consultatif sur la proposition visant à ce que le personnel nommé en vertu de la série 300 soit désormais régi par la série 100 figurent dans son rapport d'ensemble sur les opérations de maintien de la paix. Dans ce rapport, le Comité demande que la proposition soit présentée dans le détail par le Secrétaire général dans le rapport sur les politiques en matière de gestion des ressources humaines qu'il doit soumettre à l'Assemblée générale à sa cinquante-neuvième session. Le Comité recommande en outre que, dans**

l'intervalle, le Secrétariat ne prenne aucune décision concernant la transformation du statut des fonctionnaires concernés. Le Comité a été informé qu'un montant de 7 585 600 dollars avait été inscrit au budget de la MINUK aux fins d'une telle transformation. Les dépenses afférentes au personnel civil de la MINUK devraient donc être réduites du même montant. Toutefois, comme il l'a indiqué dans son rapport d'ensemble, le Comité entretient des doutes importants quant à l'exactitude des chiffres communiqués. Il demande que lui soient fournis des renseignements détaillés, documents justificatifs à l'appui, dans le prochain rapport qui lui sera soumis sur cette question.

19. Outre la réduction des effectifs du personnel international et du personnel recruté sur le plan national, les changements structurels prévus au cours de l'exercice 2004/05 comprennent :

- La création d'un nouveau Bureau du Coordonnateur du Corps de protection du Kosovo doté de 20 postes (10 membres du personnel international, 5 membres du personnel recruté sur le plan national et 5 Volontaires des Nations Unies) (voir A/58/638, tableau 2);
- Le renforcement du Bureau des rapatriés et des communautés, grâce à la création de 7 nouveaux postes (3 membres du personnel international, 2 membres du personnel recruté sur le plan national et 1 Volontaire des Nations Unies), pour un total de 27 postes au titre de la composante 1, composante civile opérationnelle (ibid.);
- La création d'un Groupe des enquêtes financières doté de 8 postes (7 membres du personnel international et 1 Volontaire des Nations Unies), qui sera chargé de mener des enquêtes financières délicates (ibid., tableau 3);
- La création d'un Centre d'information financière (3 postes de fonctionnaires internationaux), qui sera chargé de faire appliquer la loi sur le blanchiment d'argent qui vient d'être adoptée (ibid.);
- Le renforcement de la Division de l'appui judiciaire international, avec la création d'un poste D-1 pour la Chambre spéciale de la Cour suprême sur l'Agence fiduciaire du Kosovo (ibid.).

20. Les propositions relatives à la création de nouveaux services et au renforcement de services existants s'inscrivent dans le cadre des tâches de surveillance dont la Mission est chargée. Les nouveaux postes seront pourvus au moyen d'une redéfinition des priorités et d'un redéploiement de personnel. Pour ces raisons, le Comité n'émet aucune objection au sujet de ces propositions, ni au sujet des nouvelles structures de la Mission présentées dans le projet de budget (A/58/638, tableaux 2 et 3).

Autres observations et recommandations

21. Le dépassement de crédit (4 286 500 dollars) au titre du personnel civil, indiqué pour l'exercice 2002/03 (voir A/58/634) était principalement dû au fait que le budget avait été établi sur la base du coût annuel moyen du personnel international et non des coûts standard. Le dépassement au titre du personnel international (8 600 300 dollars) était imputable pour l'essentiel à la révision des indices d'ajustement approuvés à compter de novembre 2002, aux nouveaux barèmes des traitements pour les administrateurs et les fonctionnaires de rang

supérieur et pour les agents du Service mobile (deux catégories dont le statut est régi par les séries 100 et 300 du Règlement du personnel) à compter de janvier 2003, à l'approbation d'une indemnité de fonctions pour les fonctionnaires exerçant des fonctions d'une classe supérieure, à une réduction du nombre de fonctionnaires nommés à des classes inférieures à celles qui ont été autorisées et à une augmentation des dépenses au titre de l'indemnité de licenciement du fait de la réduction des effectifs de la Mission. Les dépassements au titre du personnel international ont été compensés par des économies de 3 457 900 dollars au titre du personnel recruté sur le plan national du fait du recrutement à des classes inférieures à celles autorisées (voir A/58/634, sect. III.A).

22. Le Comité consultatif a appelé l'attention sur le recrutement systématique de personnel international à des classes inférieures à celles indiquées dans le tableau d'effectifs approuvé de la Mission et souligné la nécessité d'examiner, voire de reclasser les postes correspondants (A/57/772/Add.5, par. 22). Le Comité prend acte de la réponse donnée à la section V.A du rapport du Secrétaire général (A/55/638). Toutefois, selon les informations communiquées au Comité pour l'exercice allant de juillet 2003 à janvier 2004, en moyenne 17% des postes sont occupés à des classes inférieures pour les catégories D-1 et P-5 et 20 % et 37 % respectivement le sont pour les catégories P-4 et P-3.

23. Le Comité consultatif a été informé du fait qu'un grand nombre de fonctions comportaient le contrôle des normes dans les secteurs réservés, d'où la nécessité de réduire plus progressivement les postes de rang supérieur. **Toutefois, compte tenu de ce qui précède, le Comité réitère qu'il convient d'examiner et de reclasser les postes à la MINUK [voir aussi le rapport d'ensemble du Comité (A/58/759)].**

24. Le Comité consultatif préconise un recours accru au personnel recruté sur le plan national lorsque cela est faisable et rentable (voir A/57/772, par. 80) ainsi qu'aux Volontaires des Nations Unies.

3. Dépenses opérationnelles

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Montant alloué en 2003/04</i>	<i>Montant proposé pour 2004/05</i>
52 837 300	37 906 000

25. Il est proposé de réduire de 14 931 300 dollars (28,3 %) les dépenses opérationnelles de la Mission pour les ramener à 37 906 000 dollars pour l'exercice 2004/05. Cette réduction concerne essentiellement la rubrique « Installations et infrastructures » où les dépenses sont ramenées de 21 228 000 dollars en 2003/04 à 16 109 300 dollars pour 2004/05. Elle est principalement imputable à la réduction du nombre des locaux dont la mission assurerait l'entretien à la suite du transfert de 37 postes de police au Service de police du Kosovo et de la fermeture de deux camps d'unités de police spéciale (voir plus haut, par. 14). Des économies sont donc prévues au titre des services d'entretien (1 309 300 dollars) grâce à l'externalisation de six services de gestion et d'entretien, ainsi que des pièces de rechange et fournitures (585 500 dollars) et des fournitures d'entretien (523 600 dollars). En outre, une réduction des ressources nécessaires de 1 942 700 dollars est également prévue au titre des services de sécurité compte tenu de l'externalisation des services

de sécurité non armés pour le complexe au Kosovo dans le cadre d'un contrat de louage de services qui a pris effet en décembre 2003. **Le Comité consultatif est d'avis que les économies prévues sont modestes et que de nouvelles économies pourraient être réalisées au titre des dépenses opérationnelles du fait de la réduction des effectifs et de l'externalisation des services de gestion et d'entretien. En outre, avec la réduction des effectifs de la Mission, l'évolution des dépenses dans tous les secteurs devrait être suivie de près. Le Comité ne recommande pas une réduction à ce stade mais de nouvelles économies devraient apparaître dans le rapport sur l'exécution du budget.**

26. Les ressources au titre des transports terrestres font apparaître une réduction de 2 965 200 dollars (32,1 %) par rapport au montant alloué qui était de 9 247 200 dollars pour la période 2004/05. Le parc de véhicules sera ramené de 2 717 à 1 910 au cours de cet exercice. La MINUK propose de remplacer 98 véhicules pendant l'exercice 2004/05 (il avait été prévu d'en remplacer 240 pendant l'exercice 2003/04), de passer par profits et pertes 692 véhicules légers et 2 véhicules lourds d'ici juin 2005 compte tenu de leur âge et de leur état et de transférer 377 véhicules légers et 33 véhicules lourds à d'autres missions d'ici juin 2004. **À cet égard, le Comité consultatif compte que les véhicules expédiés répondent aux directives en la matière (ils doivent être entièrement remis à neuf et utilisables pendant trois ans) afin d'assurer la rentabilité du transfert.**

27. **Le Comité consultatif félicite la Mission de la prise d'initiatives telles que le système CarLog, l'organisation de cours de conduite prudente, les programmes de préparation des véhicules pour l'hiver, la suspension des permis de conduire pour conduite en état d'ivresse, les programmes d'entretien et l'application d'instructions administratives strictes, qui ont permis de réduire les accidents automobiles, lesquels sont tombés de 20 par mois au cours de l'exercice 2001/02 à 14 par mois pendant l'exercice 2002/03 et, selon les prévisions, devraient être ramenés à 10 en 2004/05. Le Comité est d'avis que ces initiatives devraient être portées à la connaissance d'autres missions de maintien de la paix.**

28. Les ressources proposées au titre des transmissions et de l'informatique accusent une diminution de 1 982 400 dollars (28,6 %) et de 1 161 700 dollars (20,8 %) par rapport aux montants alloués durant l'exercice 2003/04 (6 937 600 dollars et 5 578 200 dollars respectivement). Les ressources au titre de l'achat de matériel de transmission (569 000 dollars) font apparaître une augmentation de 17 000 dollars en raison de l'achat de matériel de transmission destiné à la structure de base mise en place durant l'exercice 2002/03 compte tenu de la taille et de l'étendue du réseau ainsi que du matériel devant être réformé. Le Comité consultatif a par ailleurs été informé du fait que, malgré la réduction des effectifs de la Mission, le réseau ne changerait pas car la Mission continuerait à fournir un appui au nombre de sites actuel.

29. Les ressources au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions) durant l'exercice font apparaître un dépassement de 219 200 dollars par rapport au montant alloué pour l'exercice 2002/03 (322 500 dollars). **Le Comité consultatif n'est pas convaincu que le personnel de la Mission ne puisse pas s'acquitter de certaines de ces tâches et estime qu'il faudrait rationaliser les demandes à ce titre.** Les ressources pour l'exercice 2004/05 s'élèvent à 105 600 dollars, qui était le montant alloué en 2003/04.

30. Pendant l'exercice 2002/03, les dépenses de formation se sont chiffrées à 512 500 dollars, soit un dépassement de 21 100 dollars. Les prévisions pour 2004/05 s'établissent à 392 200 dollars au titre de la formation de 2 402 fonctionnaires, ce qui représente une réduction de 148 000 dollars par rapport aux ressources demandées pour l'exercice 2003/04. Cette réduction est imputable à la diminution des frais étant donné que la plupart des activités de formation auront lieu à la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi. **Le Comité consultatif demande que la réaffectation du personnel formé soit suivie afin d'assurer l'utilisation des compétences qu'il aura acquises. Les commentaires et observations sur la question de la formation figurent dans le rapport d'ensemble du Comité sur les opérations de maintien de la paix (voir A/58/759).**

31. Dans son précédent rapport sur le financement de la MINUK, le Comité consultatif a signalé qu'il fallait contrôler soigneusement et réduire les frais bancaires (A/57/772/Add.3, par. 53). **Le Comité accueille avec satisfaction la réduction des dépenses au titre des frais bancaires pour 2004/05, qui ont été ramenées à 440 000 dollars (soit une réduction de 70,7 % par rapport aux ressources prévues au budget pour la période en cours, à savoir 1,5 million de dollars). Cette réduction résulte principalement de la baisse du coût des services bancaires obtenue grâce aux négociations menées avec les banques.**

32. Le Comité consultatif a en outre posé des questions au sujet des écarts dus aux fluctuations des devises européennes et du dollar des États-Unis, qui ont entraîné des dépassements dans plusieurs postes de dépenses indiqués dans le rapport sur l'exécution du budget pour l'exercice 2002/03. Le Comité a été informé que des pertes d'un montant total de 2 264 600 dollars dues aux fluctuations monétaires avaient été enregistrées au titre de l'achat de mobilier de bureau (700 dollars), des pièces de rechange et des fournitures (12 100 dollars), des communications assurées par les réseaux commerciaux (467 700 dollars) et des pertes au change (1 784 100 dollars).

C. Questions diverses

33. Le Comité consultatif était également saisi du rapport du Bureau des services de contrôle interne sur l'enquête sur un détournement de fonds portant sur un montant de 4,3 millions de dollars, commis par un fonctionnaire de rang supérieur affecté à la composante IV (Reconstruction) de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (voir A/58/592). Le Comité constate que la plupart des fonds obtenus illégalement ont été recouvrés et qu'une condamnation au pénal avait été prononcée contre l'auteur de ces actes (ibid., par. 22 et 33).

34. **Le Comité consultatif est particulièrement préoccupé par deux problèmes mis en évidence lors de l'enquête : premièrement, l'incapacité du système de recrutement à déceler les procédés frauduleux ou à assurer une meilleure communication à cet égard entre les différentes composantes, en l'occurrence la MINUK et l'Union européenne, et deuxièmement, l'absence de contrôle de gestion dans la composante IV, où les abus ont été signalés.** Le Comité a demandé des renseignements complémentaires sur les mesures prises pour éviter que de telles situations se reproduisent. À cet égard, il a été informé qu'une équipe spéciale interorganisations sur la corruption avait été constituée et qu'un groupe de travail mixte (MINUK/Union européenne) avait été créé pour harmoniser les

procédures de recrutement et que la MINUK avait procédé à des aménagements pour renforcer temporairement la capacité d'audit interne en utilisant un poste vacant. En outre, le Comité note qu'il est proposé de porter de quatre à cinq le nombre de postes d'auditeur résident, avec un poste supplémentaire de la classe P-5 pour la période 2004/05 [voir A/58/715, par. 94 et 95 c)].

V. Conclusions du Comité consultatif

35. Les décisions que l'Assemblée générale devra prendre en ce qui concerne le financement de la MINUK pour l'exercice allant du 1er juillet 2002 au 30 juin 2003 sont indiquées au paragraphe 22 du rapport sur l'exécution du budget (voir A/58/634, sect. V). **Le Comité consultatif recommande que le solde non utilisé (32 200 dollars) et le montant correspondant aux autres recettes et ajustements (10 772 000 dollars) pour l'exercice allant du 1er juillet 2002 au 30 juin 2003 soient portés au crédit des États Membres selon des modalités à déterminer par l'Assemblée générale.**

36. Les décisions que l'Assemblée générale devra prendre en ce qui concerne le financement de la MINUK pour l'exercice allant du 1er juillet 2004 au 30 juin 2005 sont indiquées au paragraphe 24 du rapport sur le budget (voir A/58/638, sect. IV). **Compte tenu des recommandations qu'il a formulées plus haut au paragraphe 18, le Comité consultatif recommande que le montant estimatif des ressources prévues au budget, qui s'élève à 272 210 800 dollars, soit réduit de 7 585 600 dollars. En conséquence, le Comité recommande à l'Assemblée d'ouvrir un crédit d'un montant brut de 264 625 200 dollars (montant net : 248 409 400 dollars) pour assurer le fonctionnement de la Mission pendant l'exercice de 12 mois allant du 1er juillet 2004 au 30 juin 2005.**

Documentation

- Rapport du Secrétaire général sur l'exécution du budget de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo pour l'exercice allant du 1er juillet 2002 au 30 juin 2003 (A/58/634)
- Rapport du Secrétaire général sur le projet de budget de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo pour l'exercice allant du 1er juillet 2004 au 30 juin 2005 (A/58/638)
- Note du Secrétaire général sur l'enquête sur un détournement de fonds portant sur un montant de 4,3 millions de dollars, commis par un fonctionnaire de rang supérieur affecté à la composante Reconstruction de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies (MINUK) (A/58/592)
- Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur le financement de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (A/57/772/Add.5)
- Rapports du Secrétaire général sur la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (S/2003/996 et S/2004/71)

- Résolutions 56/295 et 57/326 de l'Assemblée générale sur le financement de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo
- Résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité

Annexe

État des dépenses effectives de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo pour la période allant du 1er juillet 2003 au 30 juin 2004

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Montants alloués</i>	<i>Dépenses au 29 février 2004</i>
Militaires et personnel de police		
Observateurs militaires	1 174,2	911,7
Contingents	3 452,5	3 452,5
Police civile	93 728,6	59 410,9
Unités de police constituées	19 030,4	16 943,7
Total partiel	117 385,7	80 718,8
Personnel civil		
Personnel international	101 749,7	73 609,9
Personnel recruté sur le plan national	35 399,4	23 853,7
Volontaires des Nations Unies	8 146,1	5 191,8
Total partiel	145 295,2	102 655,4
Dépenses opérationnelles		
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	105,6	161,6
Personnel fourni par les gouvernements	—	—
Observateurs électoraux civils	—	—
Consultants	—	—
Voyages	1 666,7	956,1
Installations et infrastructures	21 228,0	14 974,2
Transports terrestres	9 247,2	8 210,8
Transports aériens	2 906,7	1 162,2
Transports maritimes et fluviaux	—	—
Transmissions	6 937,6	4 740,6
Informatique	5 578,2	2 443,8
Services médicaux	762,4	386,2
Matériel spécial	110,9	110,9
Fournitures, services et matériels divers	4 294,0	2 045,2
Projets à effet rapide	—	—
Total partiel	52 837,3	35 191,6
Total brut	315 518,2	218 565,8
Recettes provenant des contributions du personnel	19 704,4	11 763,4
Total net	295 813,8	206 802,4
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	—	—
Total	315 518,2	218 565,8